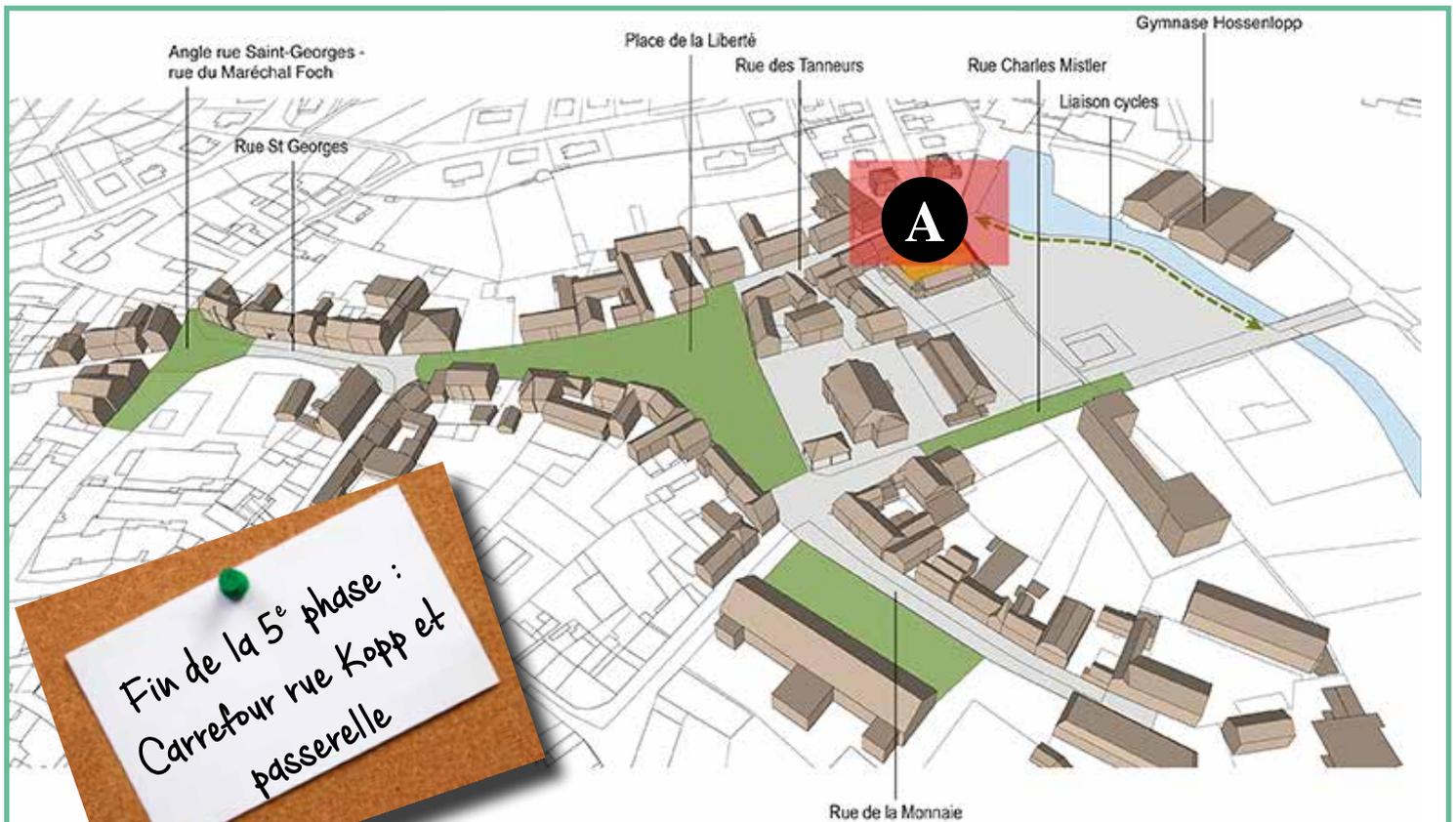


# Réaménagement du quartier de la place de la Liberté, mars 2016 - été 2017 - fin de la 5<sup>e</sup> phase: février à juin 2017



Fin de la 5<sup>e</sup> phase :  
Carrefour rue Kopp et  
passerelle

Le chantier du quartier de la place de la Liberté se termine avec le réaménagement du carrefour à l'angle de la rue Kopp et de la rue des Tanneurs et la construction d'une passerelle pour accueillir les modes de déplacement doux et valoriser le parc à cigognes. **A** Les travaux de pavage devraient débuter le mardi 18 avril et le carrefour sera à nouveau ouvert à la circulation aux alentours de la mi-mai.

**Pour toute question  
ou toute information :**

- Du lundi au vendredi de 8 h 15 à 12 h et de 14 h à 17 h 15

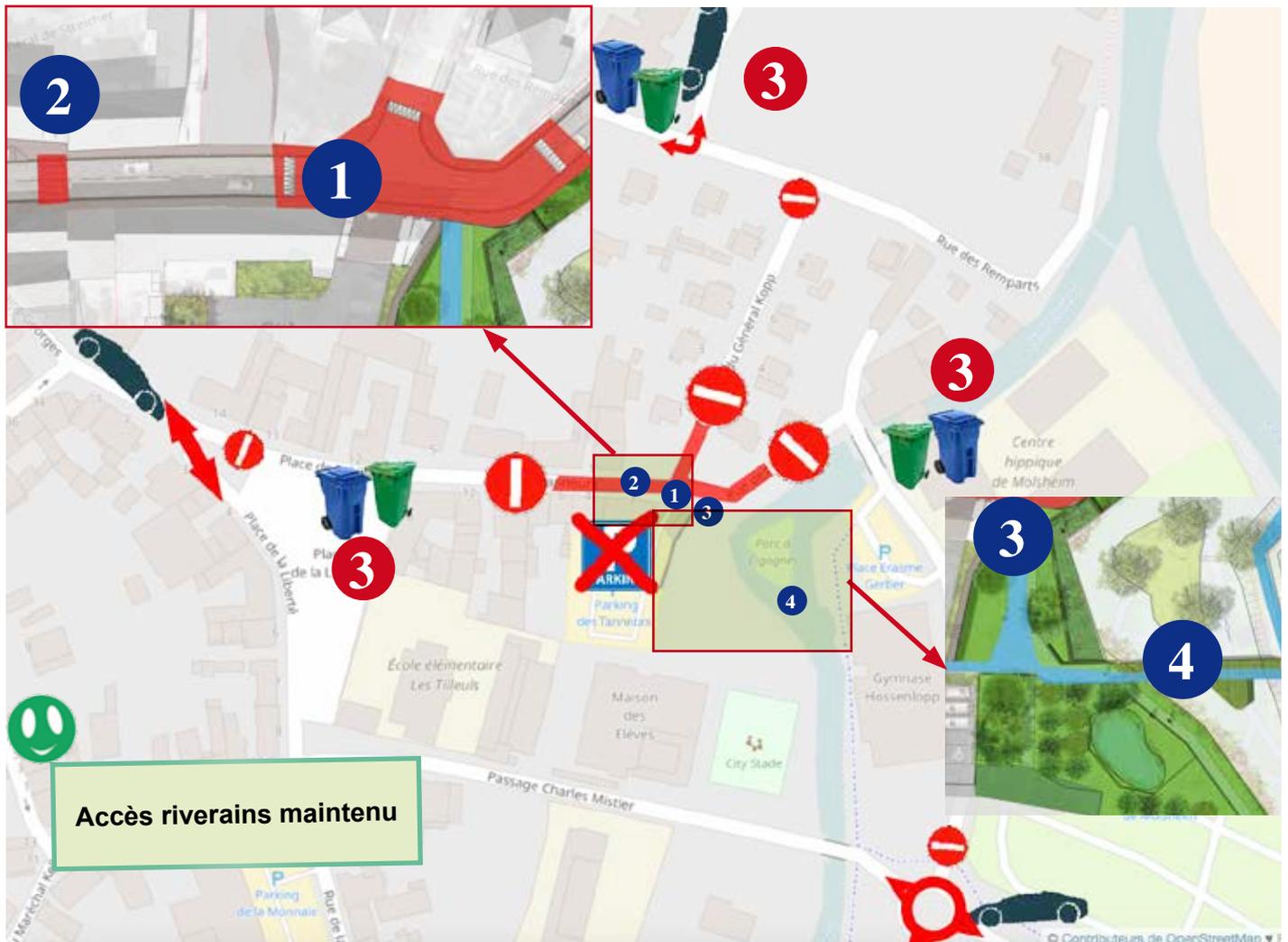
**Secrétariat des services techniques -  
Simone Heller - tél 03 88 49 58 40**

- En soirée, les week-ends et les jours fériés

**Permanence des services techniques -  
Guy Schmitt, chef de service  
Steve Scheuer, responsable voirie  
tél. 03 88 49 58 20**

# 5<sup>e</sup> phase : Carrefour rue Kopp - rue des Tanneurs

🚧 Du 18 avril à la mi-mai 2017



## Nature des travaux

- Carrefour à l'angle de la rue des Tanneurs et de la rue Kopp : pavage des corps de chaussée nécessitant un séchage incompressible de 3 semaines ①
- Rue des Tanneurs : Réalisation d'un passage protégé pour les piétons ②
- Création d'une liaison piétonne et d'une piste cyclable entre la rue des Tanneurs et la rue Charles Mistler pour assurer un accès aux écoles davantage sécurisé ③
- Construction d'une nouvelle passerelle entre le futur square du parc à cigognes et le gymnase pour accueillir les flux piétons et cyclistes ④

## Contraintes du chantier

**Du 18 avril à la mi-mai :**

- circulation et stationnement interdits au carrefour formé par la rue Kopp et la rue des Tanneurs
- accès interdit au parking des Tanneurs
- déviation de la circulation par la rue Charles Mistler et la rue des Remparts
- **collecte des ordures ménagères** : les riverains sont priés de déplacer leurs bacs à l'un des trois emplacements de regroupement prévus par le Select'om et indiqués sur le plan ③



Accès riverains maintenu.